RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 G

Société par actions simplifiées au capital de 751 050 euros
Siège social : Parc d'activité de l'Argile
460 avenue de la Quiera
06370 Mouans-Sartoux
R.C.S Cannes n° 507 603 496

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1ER JANVIER 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
le premier janvier,
à seize heures,

Au siège social,

Les associés de la société 4 G se sont rassemblés en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Madame Hélène GIRARD préside la séance en qualité de présidente de la société.

Les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des 450 630 actions composant le capital.

En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente met sur la table le rapport de gestion et tous documents nécessaires à la bonne conduite de la séance.

Madame la présidente rappelle l'ordre du jour :

- Constatation de l'arrivée à expiration des mandats de Madame Bénédicte Beauchamps Delhomme, commissaire aux comptes titulaire et Madame Stéphanie GHIBAUDO, commissaire aux comptes suppléante.
- Pouvoirs pour formalités

Madame la présidente met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Bénédicte Beauchamps DELHOMME, commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Stéphanie GHIBAUDO, commissaire aux comptes suppléante, est arrivé à expiration le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler leurs mandats de commissaires aux comptes, et leur donne donc définitivement quitus de leurs fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente.

[redacted]

Siret : [redacted]

Tél : [redacted]